Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1090

Artikel: Ordnungspolitik
Autor: Ghelfi, Jean-Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021985

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Ordnungspolitik

Jean-Pierre Ghelfi
économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois

Ordnungspolitik est le terme utilisé par le rapport de Pury (voir DP nº 1087) qui plaide en faveur d'une «libéralisation radicale» de notre économie. Ce mot est tellement intraduisible en français que le préambule dudit rapport parle de «renouveler entièrement notre "Ordnungspolitik"».

Pour *Ordnung*, nous avons le choix entre état, règlement, statut, disposition et ordre. D'où par exemple *bestehende Ordnung* pour ordre établi ou *öffentliche Ordnung* pour ordre public. Mais avec le suffixe *politik*, le Larousse allemand-français ne propose rien, qui passe de *Ordnungsmässigkeit* (régularité) à *Ordnungsruf* (rappel à l'ordre).

Le fait que cette *Ordnungspolitik* n'ait apparemment pas d'équivalent français est non seulement frustrant pour les Romands, il conduit aussi à se demander si les Alémaniques sont plus au clair que nous sur le contenu de ce «concept». La transcription proposée par Jean-Pascal Delamuraz dans son rapport au Conseil fédéral sur la «Revitalisation de l'économie suisse», qui est la copie quasi-conforme du texte de Pury, retient le terme de «conditions-cadre». Ce qui ne nous avance guère puisque cette expression est aussi indéfinie que celle de «flexibilité» que l'on retrouvait à tout bout de champ il y a quelques années.

Ce préambule, moins pour ironiser sur les lacunes linguistiques des dirigeants de l'économie et de la politique, que pour rappeler le fait que la précision du langage est la condition nécessaire, mais pas toujours suffisante, d'une pensée rationnelle.

Car la raison, qui amène certains à prétendre aujourd'hui que l'économie suisse souffre de défauts structurels graves qui compromettent son avenir et qu'en conséquence une «libéralisation radicale» est indispensable, devrait aussi être capable d'expliquer pourquoi et comment, avec une situation institutionnelle identique, nous avons enregistré entre 1983 et 1990 une très longue période d'expansion économique. Ce que cette raison ne fait pas, ce qui permet donc de douter qu'elle soit vraiment raisonnable.

La déréglementation, la panacée

L'environnement international a changé, nous dira-t-on. Mais plus précisément ? La récession actuelle semble, avec le recul, être principalement la conséquence sans doute inévitable des exubérances spéculatives, boursières et foncières, qui ont saisi les pays développés durant les années quatre-vingt. Exubérances qui sont elles-mêmes la conséquence de la déréglementation des marchés financiers.

En présentant le rapport annuel de la Banque des règlements internationaux (BRI), qui est en quelque sorte la banque des banques centrales, son président Bengt Dennis n'a pas confondu les causes et les effets: *«un environnement libéralisé et plus concurrentiel requiert un renforcement de la réglementation»*.

Voilà qui sonne curieusement à un moment où il est devenu habituel de dénoncer les excès réglementaires (mais dans quel pays ne dit-on pas la même chose ?) qui seraient à l'origine de toutes les difficultés des entreprises suisses à soutenir la concurrence étrangère.

En réalité, les problèmes de l'économie suisse ont des origines plus lointaines et plus profondes. Ce sont en particulier la politique de la main-d'œuvre étrangère qui contribue au maintien de structures dépassées, les pratiques cartellaires et le protectionnisme agricole qui renchérissent excessivement les prix et les coûts, le fédéralisme aussi qui favorise la création de marchés régionaux peu compétitifs.

Que des réformes soient envisagées dans ces domaines est d'autant moins original que le traité sur l'Espace économique européen y pourvoit déjà amplement.

Démantèlement

Mais qu'à partir de ces réflexions élémentaires bien que tardives sur l'économie les rapports de Pury et Delamuraz envisagent des mesures visant à démanteler la protection des locataires et à supprimer toutes les prescriptions relatives au temps de travail, révèle que l'*Ordnungspolitik* n'a pas seulement pour objectif d'améliorer la compétitivité de l'économie, mais aussi d'engager un processus de démantèlement social. Lequel cadre mal avec les intentions proclamées par le traité sur l'Espace économique européen dont le préambule comporte cet engagement: *«Les parties contractantes (...) conscientes de l'importance du développement de la dimension sociale, y compris l'égalité de traitement entre hommes et femmes, de l'Espace économique européen et souhaitant assurer le progrès économique et social et l'encouragement du plein emploi, de l'amélioration du niveau de vie et de meilleures conditions de travail dans l'Espace économique européen (...)»*.

Le processus d'intégration européenne n'est pas exclusivement économique. Il est aussi social. Et le déficit de l'*Ordnungspolitik* n'est pas que linguistique. ■

EN BREF

Depuis la révision partielle de la Constitution française «la langue de la République est le français» (Article 1er A). Un premier projet, dénoncé par les pays francophones, stipulait: «Le français est la langue de la République». Quand l'ordre des mots trahit la possessivité des auteurs...

Selon Associated Press, les élèves bretons qui suivent un enseignement dans leur langue et en français deviennent de parfaits bilingues et acquièrent une meilleure connaissance du français que leurs camarades exclusivement francophones.

Pour la première fois depuis trente ans, la population de la ville de Berne a légèrement augmenté en 1991. Le nombre d'habitants à la fin de l'année passée (133 343) correspond approximativement à celui de 1943. Le maximum avait été atteint en 1963, avec 165 768 habitants.

DP estival

Traditionnellement, DP espace ses parutions durant l'été. Les prochains numéros paraîtront donc aux dates suivantes:

DP nº 1091: 16 juillet
DP nº 1092: 6 août
DP nº 1093: 27 août

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous nos lecteurs.